



DECISION
relative à l'affermissement des tranches
optionnelles n°1, 3 et 4 du marché de
Coordination en matière de Sécurité et de
Protection de la Santé (CSPS) de niveau 1
dans le cadre de la réalisation de 2 lignes de
BHNS sur le territoire de Limoges Métropole

N° 25489

LE PRESIDENT DE LIMOGES METROPOLE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-2 et L.5211-10 ;

Vu la délibération n° 43 du Conseil communautaire en date du 27 juin 2024 relative à l'application des articles L.5211-2 et L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique du 1er avril 2019 et notamment son article R.3126-1 ;

Vu l'attribution par la commission d'appel d'offres en date du 8 avril 2024 du marché n° 2024-F770000-05 à la section QUALICOMAT pour le réseau de Coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé (CSPS) de niveau 1 dans le cadre de la réalisation de 2 lignes de BHNS sur le territoire de Limoges Métropole ;

Vu les articles 5.2 de l'acte d'engagement et 6.3 du cahier des clauses administratives particulières relatifs aux délais d'exécution et aux modalités d'affermissement des tranches ;

D É C I S I O N

Les prestations des tranches optionnelles n°1 - 400 Ligne A et Ligne B secteurs EP Complémentaires hors place d'Aire -, n°3 - 400 place d'Aire avec, conséquemment par suite, section n° et n°4 - 400 Ligne A et B - sont affermées et seront exécutées dans les conditions prévues au marché.

Tranches	Début à laquelle la tranche optionnelle est affectée	Début du commencement des prestations	Délais d'exécution des tranches
Tranche optionnelle 1	1 ^{er} août 2024	1 ^{er} août 2024	10 mois
Tranche optionnelle 3	1 ^{er} août 2024	1 ^{er} août 2024	10 mois
Tranche optionnelle 4	1 ^{er} août 2024	1 ^{er} août 2024	4 mois

La présente décision prendra effet à compter de sa notification au titulaire.

DÉCISION

Décision affermissement des tranches optionnelles n°1, 3 et 4 du marché de Coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé de niveau 1 dans le cadre de la réalisation de 2 lignes de BHNS sur le territoire de Limoges Métropole

1 DOCUMENT - Publié le 19 Juillet 2024



DEC_CP_25489_SECURITE_PROTECTION_SANTE_REALISATION_2_LIGNES_BHNS.pdf
(.pdf, 266,8 Ko)

 TÉLÉCHARGER